

**ASSEMBLÉE RÉUNIE DE LA COMMISSION
COMMUNAUTAIRE COMMUNE**

**Bulletin des interpellations
et des questions orales et d'actualité**

**Commissions réunies de la santé
et des affaires sociales**

**RÉUNION DU
JEUDI 12 FEVRIER 1998**

SOMMAIRE

QUESTION ORALE

de M. Dominiek Lootens-Stael (N) à M. Didier Gosuin, membre du Collège réuni compétent pour la politique d'Aide aux personnes et à M. Rufin Grijp, membre du Collège réuni compétent pour la politique d'Aide aux personnes, concernant "le septième, huitième et neuvième rapport linguistique, la suspension et l'annulation de nominations illégales auxquelles ont procédé les CPAS depuis le 19 novembre 1997 et la réserve de recrutement de l'ORBEM".

(Orateurs: MM. Dominiek Lootens-Stael, Rufin Grijp, membre du Collège réuni, la présidente et M. Jean-Pierre Cornelissen)

-INTERPELLATION

de M. Dominiek Lootens-Stael (N) à M. Rufin Grijp, membre du Collège réuni compétent pour la politique d'Aide aux personnes, concernant "les résultats du dixième rapport linguistique".

(Orateurs: M. Dominiek Lootens-Stael, la présidente et M. Rufin Grijp, membre du Collège réuni)

**Présidence de Mme Anne-Sylvie Mouzon,
présidente**

- La réunion est ouverte à 14h.40'

QUESTION ORALE DE M. DOMINIEK LOOTENS-STAEEL (N) À M. DIDIER GOSUIN, MEMBRE DU COLLÈGE RÉUNI COMPÉTENT POUR LA POLITIQUE D'AIDE AUX PERSONNES ET À M. RUFIN GRIJP, MEMBRE DU COLLÈGE RÉUNI COMPÉTENT POUR LA POLITIQUE D'AIDE AUX PERSONNES,

concernant "le septième, huitième et neuvième rapport linguistique, la suspension et l'annulation de nominations illégales auxquelles ont procédé les CPAS depuis le 19 novembre 1997 et la réserve de recrutement de l'ORBEM".

M. Dominiek Lootens-Stael (en néerlandais) .- Actuellement, dix rapports linguistiques devraient être disponibles. Pour 1997, nous n'avons encore reçu aucune information sur aides suspensions et des annulations de nominations illégales. Combien d'infractions a-t-on constatées? Combien de nominations le vice-gouverneur a-t-il suspendues? Combien d'entre elles le Collège réuni a-t-il annulées?

Le parlement ne dispose toujours que de quatre rapports linguistiques, qui nous ont d'ailleurs été fournis par la ministre flamande Van Asbroeck. Quand recevrons-nous les autres rapports?

Le 19 novembre 1997, il a été convenu que toutes les nominations illégales seraient désormais annulées. Nous avons, pour la première fois, l'occasion de tester l'exécution de cet accord. Combien de nominations ont-elles été suspendues depuis lors? Quel est le nombre de statutaires et de contractuels concernés? Combien de nominations ont-elles été annulées par le Collège? Combien de dérogations a-t-il accordées, pour quel motif?

Combien de personnes figurent-elles dans la réserve de recrutement de l'Orbem? Quel est le nombre de francophones **ipt** de néerlandophones, de Bruxellois et de non-Bruxellois concernés? Combien de personnes les CPAS et les hôpitaux ont-ils recrutées? Ont-ils également recruté du personnel en dehors de cette réserve? Dans l'affirmative, combien de personnes?

M. Rufin Grijp, membre du Collège réuni (en néerlandais) .- Ce n'est pas la première fois que je vous communique des informations détaillées sur le sujet.

Le Collège a pris connaissance ce matin du neuvième rapport linguistique. Ce rapport a encore été rédigé avant l'envoi de la circulaire aux CPAS. Le dixième rapport sera sans doute le dernier de cette série. A partir de janvier 1998, nous disposerons d'autres données.

Nous avons traité 667 dossiers de recrutement ou d'avancement pour la période allant du 1er juillet 1995 au 30 septembre 1997. Le vice-gouverneur a prononcé 323 suspensions dont

238 ont été invalidées pour diverses raisons. J'ai signé un arrêté d'annulation pour 109 dossiers. Mon collègue Gosuin ne les a pas contresignés. Il invoque dans ce cadre plusieurs raisons: les dossiers sont arrivés trop tard à son cabinet; la personne en question était la seule à avoir réussi l'examen de recrutement; l'intéressé avait déjà quitté le service; le SPR n'avait aucun lauréat à proposer.

Les 323 dossiers concernaient en fait 242 personnes.

Le Collège a approuvé la circulaire destinée aux CPAS le 20 novembre 1997 et l'a envoyée le 3 décembre 1997. Les CPAS ne peuvent appliquer cette circulaire qu'après l'avoir reçue. Les arrêtés de recrutement doivent être envoyés au vice-gouverneur. S'il estime que le recrutement ne satisfait pas aux conditions, il peut le suspendre dans les quarante jours suivant la réception.

Il n'est pas encore question, à ce stade, d'annulations sur la base des nouvelles directives.

J'en viens à la réserve de recrutement: pour y figurer, les candidats doivent d'abord réussir un examen linguistique. C'est aujourd'hui seulement que l'ORBEM demande si l'intéressé a un brevet, ou s'il souhaite suivre des cours de langues. Dorénavant, l'agenda des examens du SPR fournira des explications détaillées sur les cours et sur l'examen.

Actuellement, une vingtaine de lauréats seulement sont susceptibles d'être recrutés..

J'ai appris que plusieurs dossiers se trouvaient chez le vice-gouverneur. Je ne sais pas s'il a prononcé des suspensions.

Le vice-gouverneur, mon collègue Gosuin et moi-même avons contacté les CPAS. Il en ressort que certains CPAS n'ont pas - ou insuffisamment - compris la circulaire.

Je ne dispose encore d'aucun élément prouvant que les CPAS, ou mon collègue Gosuin, appliquent ou non la circulaire. Mais les premiers signes sont encourageants. L'Orbem doit aussi disposer d'un nombre suffisant de candidats. A ce jour, très peu de gens se sont fait connaître, sans doute parce que les bons bilingues ont déjà un poste ailleurs. J'ai demandé à l'Orbem d'insérer des annonces dans les journaux.

Le SPR n'a pas encore organisé d'examen selon les nouvelles normes, parce qu'il n'y a pas encore eu de cours. Ces cours seront organisés dès que le nombre de candidats sera suffisant. J'ai également demandé au SPR de faire de la publicité.

M. Dominiek Lootens-Stael (en néerlandais) .- J'ignore à quelle question vous avez répondu. Pour moi, le Collège se contente de nous distribuer des miettes, d'autant plus embrouillées qu'elles font l'objet d'un vague résumé. Le ministre ferait mieux de nous distribuer le septième et le huitième rapport linguistique. La façon dont il présente les choses est source de confusion. H n'est pas normal, non plus, que nous devions nous documenter ailleurs.

M. Rufin Grijp, membre du Collège réuni (en néerlandais) .- Vous n'avez déjà eu que trop de réponses, même à des questions complémentaires. Le ministre n'est pas tenu de communiquer d'autres chiffres relatifs à des suspensions et des

annulations. Vous avez donc reçu beaucoup plus d'explications que demandé.

M. Dominiek Lootens .Stael (en néerlandais) .- Le Collège a promis de communiquer les rapports, mais il ne transmet que quelques chiffres confus.

Mme la Présidente .- Il n'a jamais été promis de communiquer les rapports.

M. Jean Pierre Cornelissen .- Je suggère que de telles demandes statistiques soient faites par voie écrite.

INTERPELLATION DE M. DOMINIEK LOOTENS-STAEEL (N) À M. RUFIN GRIJP, MEMBRE DU COLLÈGE RÉUNI COMPÉTENT POUR LA POLITIQUE D'AIDE AUX PERSONNES,

concernant "les résultats du dixième rapport linguistique".

M. Dominiek Lootens .Stael (en néerlandais) .- Il est particulièrement difficile d'interroger le Collège sur la situation linguistique dans les CPAS, parce qu'il mène une politique d'obstruction systématique pour ne pas mettre ce point à l'ordre du jour. Les raisons en sont évidentes. M. Gosuin applique, en tant que membre du Collège, une politique tout à fait illégale en matière de tutelle sur les CPAS, surtout en ce qui concerne l'annulation de nominations illégales pour raisons linguistiques. En outre, des divergences politiques divisent le Collège sur la politique à mener. Les membres francophones du Collège se distinguent par leur violation brutale de la loi.

Après de nombreuses et vaines tentatives, j'ai enfin réussi à ce que ce thème soit abordé - même si ce n'est qu'en commission. Toutefois, je doute fort que mes questions reçoivent réponse.

Actuellement, un dixième rapport linguistique traitant des nominations illégales auxquelles les CPAS bruxellois et les hôpitaux de la structure Iris ont procédé de septembre à décembre 1997 devrait déjà être prêt. Ce rapport linguistique est-il déjà terminé? Le Collège en a-t-il discuté? Combien d'infractions ont-elles été constatées dans le dernier rapport? Combien de nominations le vice-gouverneur a-t-il suspendues? Les membres du Collège peuvent-ils me dire quel est le statut des intéressés? Combien de nominations ont-elles été annulées par les membres du Collège? Pour quel motif un certain nombre de nominations illégales n'ont-elles pas été annulées?

Quand les résultats de ce rapport seront-ils communiqués au députés? Les membres du Collège n'ont toujours pas diffusé un seul rapport. C'est grâce à la ministre flamande Grouwels et à Mme Van Asbroeck, qui l'a précédée à ce poste, que des données nous ont été transmises.

Le dixième rapport linguistique porte sur la période comprise entre septembre et décembre 1997. Comme le deuxième accord dit de courtoisie linguistique a été conclu le 19 novembre 1997, son exécution s'applique à une partie de la période concernée. Elle implique que toute nomination sus-

pendue par le vice-gouverneur doit automatiquement être annulée par les membres du Collège.

Les membres du Collège peuvent-ils me communiquer le nombre de dossiers de nominations illégales qu'ils ont reçus depuis le 19 novembre 1997? Combien d'entre elles en a-t-il annulées, combien de dérogations a-t-il accordées? Comment les CPAS et les hôpitaux ont-ils justifié ces dérogations? Les deux membres du Collège compétents partageaient-ils le même avis? Peuvent-ils, d'ailleurs, me dire ce qui arrive lorsqu'ils ne sont pas d'accord sur l'octroi d'une dérogation? La nomination litigieuse est-elle annulée, ou l'autre membre du Collège laisse-t-il simplement s'écouler le délai d'annulation afin que la nomination illégale soit maintenue?

Mme la Présidente .- Est-il vraiment indispensable de poser des questions auxquelles il a déjà été répondu?

M. Dominiek Lootens .Stael (en néerlandais) .- Il y a de nombreuses choses à dire sur le maintien des nominations illégales. Ainsi, de nombreuses nominations illégales ne peuvent plus être annulées parce que le délai d'annulation de quarante jours a été dépassé. Ces chiffres figurent dans le huitième rapport linguistique, que m'a fourni la ministre Grouwels. Sur les 215 dossiers transmis par le vice-gouverneur, le Collège en a reçu 10 après expiration de l'annulation; dans un cas, le délai était quasi-écoulé, dans 5 cas, les pièces n'étaient pas arrivées et dans 78 cas, il n'y a tout simplement pas eu d'arrêt d'annulation, ce qui signifie qu'aucune suite n'est réservée à 44 % des cas. Je ne peux en conclure que ce qui suit: soit les administrations responsables manquent de personnel, soit leur travail est inefficace, soit il s'agit d'un sabotage.

D'autres raisons ont encore été invoquées. On peut ainsi lire dans le huitième rapport linguistique que plusieurs annulations n'ont pas pu être prononcées parce que le système informatique du SPR était en panne. En quoi cela concerne-t-il la non-annulation d'une nomination illégale? On a aussi dit que les lois tendant à promouvoir l'emploi sont d'ordre public, et qu'elles priment de ce fait sur les lois linguistiques. C'est un mensonge manifeste. Le vice-gouverneur et la Commission permanente de contrôle linguistique devraient autoriser une période de régularisation pour certaines fonctions.

M. Rufin Grijp, membre du Collège réuni (en néerlandais) .- M. Lootens a quand même compris quelque chose.

M. Dominiek Lootens .Stael (en néerlandais) .- Pas du tout. Le Collège sème la confusion dans cette matière.

J'en reviens à ma question. Apparemment, une même personne peut être nommée illégalement à plusieurs reprises. Un accord existerait entre les CPAS afin de renommer immédiatement les personnes suspendues. Combien de personnes sont-elles visées par ce cas dans le dixième rapport linguistique? N'est-ce pas la preuve de la mauvaise volonté manifeste des CPAS francophiles à appliquer la législation linguistique? Ne devraient-ils pas être sanctionnés?

L'accord linguistique prévoyait aussi des subventions en faveur de deux écoles de langues qui seraient chargées de former des candidats à une fonction dans un CPAS ou dans un

hôpital du CPAS. Combien d'inscriptions ont-elles été enregistrées entre le 1^{er} octobre et le 31 décembre 1997? Combien de personnes ont-elles participé à un examen du SPR? Quel est le nombre de lauréats? Combien de cas concernaient une fonction dans un CPAS et une fonction dans un hôpital? Quel est le nombre de francophones et de néerlandophones, le nombre de Bruxellois et de non-Bruxellois, de demandeurs d'emploi et autres? Pouvons-nous en conclure que le pourcentage de réussite aux examens du SPR a augmenté?

Combien de personnes figuraient-elles dans les réserves de recrutement au 20 novembre et au 31 décembre? Combien de francophones et de néerlandophones, de Bruxellois et de non-Bruxellois? Combien d'entre ces personnes ont-elles été recrutées par les CPAS et par les hôpitaux entre le 20 novembre et le 31 décembre? Ces organismes ont-ils aussi recruté, depuis le 20 novembre, du personnel en dehors de ces réserves? Combien de personnes? Pour quelle raison? Quels efforts le Collège a-t-il consentis pour faire connaître l'existence de ces réserves de recrutement en Flandre?

M. Grijp savait que des questions lui seraient adressées sur ce sujet. Il a donc pu se préparer. S'il ne dispose pas des informations nécessaires aujourd'hui, j'espère qu'il me les transmettra ultérieurement par écrit.

M. Rufin Grijp, membre du Collège réuni (en néerlandais) .- H est exact que les services du gouverneur ont **transmis** tardivement un certain nombre de dossiers et **que le traitement** d'autres dossiers dans les services de la CCC a connu **un certain** retard, en raison notamment de la difficile gestion de l'héritage de la province de Brabant. J'ai déjà fait **une remarque** à l'administration à ce sujet.

M. Lootens demande des données chiffrées **très détaillées**. Je ne suis pas en mesure de les lui communiquer, bien qu'un membre du personnel s'occupe à temps plein de ce dossier. Je n'ai pas l'intention d'en charger davantage de personnes.

Je veux faire remarquer que je pourrais me limiter à vous transmettre les informations minimales, à savoir le nombre de suspensions effectuées par le vice-gouverneur et le nombre d'annulations.

• Il se fait que le Collège vient d'évoquer, ce matin même le neuvième rapport. J'ai pensé bien faire en transmettant un maximum d'informations. Et M. Lootens m'accuse de confusion.

M. Lootens a posé plusieurs questions sur les écoles de langues. L'accord ne date que de novembre. Les écoles en sont dès lors toujours à une phase préparatoire. Actuellement, il n'y a que 10 à 20 candidats. Nous allons dès lors devoir mener des actions **publicitaires**.

A ce jour, je n'ai encore reçu aucune demande afin d'invalider une annulation confirmant une suspension prononcée par le vice-gouverneur.

M. Dominiek Lootens. Stael (en néerlandais) .- Je souhaiterais obtenir une copie du rapport linguistique, comme cela nous avait été promis à l'époque.

Je m'étonne que le dixième rapport linguistique ne soit toujours pas prêt, un mois et demi après la date prévue. Il se résume en effet à une simple feuille de papier.

Il est affligeant que nous ne puissions plus obtenir le rapport linguistique par l'intermédiaire du vice-gouverneur, ce qui nous oblige à nous adresser à un ministre flamand. Tout ceci ne cadre pas avec la publicité de l'administration ni avec la nouvelle culture politique.

M. Rufin Grijp, membre du Collège réuni (en néerlandais) .- M. Lootens n'a aucune leçon de culture politique à me donner.

- L'incident est clos.

- La réunion est levée à 15h.55'.

